

**Note :** Ceci est la version traduite par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada de la demande du Mohawk Council of Kahnawà:ke. La version originale est disponible à : <https://aeic-iaac.gc.ca/050/documents/p80913/135682E.pdf>

29, Ohiarikkeywa/juillet 2020

L'honorable Jonathan Wilkinson, C.P., député  
Ministre de l'Environnement et du Changement climatique  
Chambre des communes

Ottawa (Ontario) K1A 0A6

**Présenté par :**

Chef Ross Montour, chef du portefeuille de consultation  
Conseil des Mohawks de Kahnawà:ke

**Correspondance directe à :**

Brittany Diabo, technicienne du projet de consultation  
Conseil des Mohawks de Kahnawà:ke  
1, Church Road  
C.P. 720  
Kahnawà:ke (Québec) J0L 1B0

**Objet : Demande relative à la tenue d'une évaluation d'impact régionale pour le fleuve Saint-Laurent**

Monsieur le ministre,

Veillez considérer la présente lettre comme une demande officielle formulée par le Conseil des Mohawks de Kahnawà:ke (MCK) concernant la tenue d'une évaluation d'impact régionale (EIR) pour le fleuve Saint-Laurent, en vertu des articles 92 et 93 de la *Loi sur l'évaluation d'impact* (LEI). Le MCK est l'organisme dirigeant de Kahnawà:ke, une communauté mohawk située sur la Rive-Sud du fleuve Saint-Laurent, en face de l'île de Montréal. Au cours des sept dernières années, le MCK a pris part à de nombreuses consultations sur des évaluations environnementales de projets et des stratégies, des examens de politiques et des modifications aux lois fédérales et provinciales. Dans le cadre de ces processus, le MCK a souligné à maintes reprises la nécessité d'adopter une approche régionale plus exhaustive quand vient le temps d'évaluer les impacts et les ramifications potentiels des projets et des décisions du gouvernement en ce qui concerne le fleuve Saint-Laurent, ainsi que les droits et intérêts des Mohawks de Kahnawà:ke.

Malheureusement, il n'existe aucun mécanisme pour permettre le lancement d'une EIR. Jusqu'à maintenant, nous n'avons donc pas pu évaluer, de manière appropriée, les impacts. Nous sommes ravis que la nouvelle LEI prévoit un tel mécanisme. Nous espérons avoir l'occasion de discuter de la présente demande de manière plus approfondie avec le personnel de l'AEIC. Vous trouverez ci-dessous le contexte historique des Mohawks de Kahnawà:ke, les raisons expliquant pourquoi une EIR est demandée, en plus de quelques considérations préliminaires relatives à une approche pertinente pour tenir compte de la complexité inhérente de la réalisation d'une étude de cette nature dans un contexte vaste et diversifié.

## Contexte historique

Le fleuve Saint-Laurent fait partie intégrante du territoire des Mohawks. C'est le cas depuis la nuit des temps. Les profonds liens historiques de la Nation des Mohawks avec le fleuve datent d'avant les contacts avec les Européens.

Sur le plan historique, les ancêtres des Mohawks actuels de Kahnawà:ke ont utilisé et occupé les territoires situés le long du fleuve Saint-Laurent. Au sein de la Confédération iroquoise, les Mohawks sont les gardiens de la porte de l'Est, et sont chargés de traiter les enjeux qui viennent de l'est, depuis l'embouchure du fleuve Saint-Laurent en direction de l'est.

Depuis longtemps, le fleuve Saint-Laurent, y compris ses terres humides et plusieurs de ses affluents, assure à notre nation un accès à des stocks abondants de poisson et de gibier. Lorsque l'air, l'eau et la terre étaient propres, nous dépendions de ce bassin hydrographique pour subsister. Le fleuve Saint-Laurent s'écoulait, de manière ininterrompue, des cours supérieurs jusqu'aux cours d'eau salés. La migration de grands nombres d'anguilles et d'autres poissons se faisait par l'intermédiaire de notre territoire. Nous récoltions l'anguille, l'esturgeon, le doré, la perche et de nombreuses autres espèces de poissons. De vastes aires de marais côtier accueillait, entre autres, le rat musqué, le castor, et le gibier d'eau, et nos plantes médicinales étaient abondantes. Nous avions de l'eau propre à boire. Nos jardins nous fournissaient du maïs, des fèves, des courges et différents fruits et légumes.

Il est important de souligner que, jusque dans les années 1950, les activités de chasse, de pêche, de trappage et d'horticulture ont assuré la survie de nos familles, et étaient les moyens de subsistance de base des Mohawks. Depuis les contacts, nous avons composé avec de nombreux changements. Cependant, aussi longtemps que nous avons accès à une nourriture abondante et saine, nous avons été en mesure d'adapter nos pratiques culturelles aux nouvelles conditions économiques et environnementales. La récolte, la transformation et le partage des aliments en groupes familiaux nous permettaient d'avoir un corps et un esprit sains, en plus de maintenir notre langue et nos systèmes de gouvernance et de loi traditionnelles.

L'utilisation traditionnelle des terres, qui comprend la récolte pour l'alimentation, le commerce ou la vente, était au cœur de notre mode de vie et de nos valeurs. Nous réalisions des activités de récolte à de nombreux sites le long du fleuve Saint-Laurent, et dépendions d'un écosystème intact, qui allait de ce qu'on désigne actuellement par le nom de lac Ontario jusqu'à l'estuaire d'eau salée du fleuve Saint-Laurent. Les poissons et oiseaux migrateurs transitaient par le fleuve Saint-Laurent et ses terres humides côtières. L'ensemble de cette région nous fournissait une abondance d'aliments prélevés dans la nature et de médicaments. Les réseaux de partage et de commerce reliaient Kahnawà:ke à d'autres communautés, autochtones et non autochtones.

Les personnes chargées de la récolte s'attendent à des viandes, à du poisson et à de l'eau de qualité élevée. Tout soupçon de contamination entraîne habituellement une utilisation traditionnelle des terres considérablement réduite dans une région, jusqu'à ce que les personnes chargées de la récolte observent des signes de rétablissement. Nous avons également besoin de populations piscicoles et fauniques saines que nous pouvons récolter de manière fiable et durable. De nos jours, il est extrêmement difficile de trouver des poissons et du gibier aux endroits et dans les quantités qui nous permettaient de subvenir aux besoins de nos familles en leur offrant des aliments sains et sains.

Parmi les dommages écologiques causés au fleuve Saint-Laurent, il y a la modification du modèle d'écoulement du fleuve, la dégradation de la qualité de l'eau, la dénaturalisation et l'érosion des berges du fleuve, ainsi qu'une réduction des populations de végétaux et d'animaux. D'importants travaux d'excavation et de modification du rivage ont été réalisés pour assurer la navigation, le contrôle de l'érosion et le développement industriel. Au XX<sup>e</sup> siècle, plus de 175 millions de mètres cubes ont été dragués et déchargés dans le fleuve. Le dragage pour

les travaux d'entretien et d'expansion du chenal et du port se poursuit<sup>1</sup>. Les sédiments découlant des activités de dragage ont endommagé l'herbier et d'autres habitats du poisson.

Les barrages construits sur le fleuve Saint-Laurent réduisent les variations du niveau naturel de l'eau requises pour maintenir des terres humides saines. En outre, les barrages nuisent aux déplacements des poissons migrateurs, comme l'esturgeon, l'aloise savoureuse et l'anguille. Ces structures perturbent le réseau trophique du fleuve, en plus d'avoir entraîné des baisses dévastatrices de l'une des composantes les plus importantes de l'écosystème, à savoir l'anguille, pour laquelle la population dans le fleuve Saint-Laurent a diminué de plus de 99 % depuis 1993<sup>2</sup>. Les anguilles adultes, ayant passé 12 ans ou plus à mûrir dans les eaux intérieures, doivent se frayer un chemin parmi les turbines de nombreux barrages hydroélectriques lors de leur migration en aval. Deux barrages à proximité de Valleyfield sont la cause, à eux seuls, d'une mortalité cumulative dans le fleuve Saint-Laurent de plus de 40 % de la population<sup>3</sup>. L'aloise savoureuse est une autre espèce de poisson migrateur qui affiche un taux de mortalité très élevé lorsqu'il doit se frayer un chemin parmi les turbines des barrages.

Les barrages hydroélectriques ont également fragmenté les populations d'esturgeon, réduisant leur accès aux aires de fraie et à d'autres habitats essentiels dont cette espèce a besoin pour assurer son cycle de vie.

Les rejets de nutriments excessifs des fermes et des villes ont favorisé la croissance excessive de plantes aquatiques dans des zones à circulation lente dans le fleuve Saint-Laurent. Malgré les efforts pour réduire ces rejets, la qualité de l'eau continue d'être une préoccupation en amont et en aval de Kahnawà:ke. La croissance favorisée par les nutriments de cyanobactéries toxiques a entraîné une dégradation des habitats du poisson, en plus de favoriser la baisse des populations de poissons<sup>4</sup>.

L'empiètement sur les plaines inondables du fleuve Saint-Laurent a entraîné une dégradation, une élimination et une fragmentation des terres humides qui sont importantes pour maintenir la fonction écosystémique et la biodiversité. Les terres humides filtrent et conservent l'eau qui, autrement, polluerait et inonderait les zones en aval. Elles servent également de pouponnière pour les poissons, le gibier d'eau, les amphibiens et les reptiles. La perte de végétation submergée et émergente dans les terres humides a entraîné une baisse des populations d'animaux qui dépendent des terres humides pour se nourrir et s'abriter. Les espèces envahissantes, dont le roseau commun, diminuent la biodiversité dans les terres humides qui demeurent intactes. Dans la zone inondable côtière du fleuve, l'intensification des activités agricoles, ainsi que le remplacement des pâturages et des prairies de fauche par des cultures annuelles, comme le maïs et le soya, ont fait en sorte que ces zones côtières sont désormais des habitats pour la faune et la fraie des poissons de mauvaise qualité<sup>5</sup>. La culture du maïs et du soya exige également de grandes quantités d'engrais et de pesticides, ce qui entraîne une dégradation considérable de la qualité de l'eau et des habitats du poisson.

Les conséquences directes de l'industrie de navigation sur le fleuve Saint-Laurent font partie des changements les plus profonds apportés à notre territoire et à notre mode de vie. Tandis que des travaux de dragage sont réalisés

---

<sup>1</sup> Dumont, Pierre, et Yves Mailhot. 2013. « The St. Lawrence River Lake Sturgeon: Management in Quebec, 1940s-2000s », dans Nancy Auer et Dave Dempsey, éditeurs de *The Great Lake Sturgeon*. East Lansing, Michigan State University Press, p. 101-132.

<sup>2</sup> MacGregor, R., et coll. 2009. « Natural heritage, anthropogenic impacts, and biopolitical issues related to the status and sustainable management of American eel: a retrospective analysis and management perspective at the population level », *American Fisheries Society Symposium*, 69, p. 713-740.

<sup>3</sup> MacGregor, R., et coll. 2009. « Natural heritage, anthropogenic impacts, and biopolitical issues related to the status and sustainable management of American eel: a retrospective analysis and management perspective at the population level », *American Fisheries Society Symposium*, 69, p. 713-740.

<sup>4</sup> Groupe de travail Suivi de l'état du Saint-Laurent. 2014. « Portrait global de l'état du Saint-Laurent 2014 », Plan Saint-Laurent. Environnement Canada, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec, Parcs Canada, Pêches et Océans Canada et Stratégies Saint-Laurent, 52 pages.

<sup>5</sup> Hudon, C., M. Jean et G. Letourneau. 2018. « Temporal (1970-2016) changes in human pressures and wetland response in the St. Lawrence River (Quebec, Canada) », *Science of the Total Environment*, 643, p. 1137-1151.

dans le fleuve depuis le XIX<sup>e</sup> siècle pour construire une voie navigable, la construction de la voie maritime a entraîné une hausse fulgurante des répercussions industrielles sur notre territoire.

La construction de la voie maritime au cours des années 1950 a été accompagnée d'une industrialisation à grande échelle de la région<sup>6</sup>. C'est pourquoi nos activités de récolte ont été grandement réduites. Nous n'avons désormais plus d'accès raisonnable pour réaliser nos activités de chasse, de pêche et de cueillette de plantes ni l'occasion suffisante d'exercer notre droit inhérent en ce qui concerne ces activités. La hausse de la navigation sur le fleuve et la hausse connexe de la contamination, la dégradation de l'habitat et de la qualité de l'eau, ainsi que l'introduction d'espèces envahissantes ont également nui à notre capacité d'exercer nos droits en matière de gouvernance et d'assumer nos responsabilités en matière d'intendance.

Voici un résumé des répercussions de la navigation sur notre territoire.

### **1. Construction de la voie maritime**

Avant la construction de la voie maritime du Saint-Laurent, l'accès au fleuve pour réaliser des activités de pêche, de transport, de commerce et de loisir était un aspect fondamental de l'identité Kahnawakehró:non. Le fleuve était une source de nourriture riche pendant toute l'année. Le poisson et les petits fruits étaient à la base de notre alimentation. La pêche était une source importante de revenu pour de nombreux Kahnawakehró:non. Nous nous baignions dans le fleuve. Il s'agissait de notre source d'eau potable. Des entreprises étaient situées sur la rive, offrant des services aux non-Autochtones. Le fleuve était un centre d'activité économique, en plus d'être au cœur des loisirs et de la vie sociale de la communauté. La construction de la voie maritime a éliminé l'accès au fleuve, a déplacé notre peuple et a tenté de détruire notre lien avec le fleuve. Les répercussions environnementales de la construction de la voie maritime n'ont pas été mesurées et ne le sont pas. Cette construction a eu des répercussions traumatisantes sur notre vie sociale, culturelle, économique et spirituelle toujours observées aujourd'hui.

La voie maritime a remplacé notre rive animée par un chenal industriel. Elle a réduit la qualité et l'écoulement de l'eau. Certaines îles sur le fleuve, y compris leurs arbres, leurs petits fruits et les autres ressources, ont été remplies ou submergées. De nombreux points de pêche locaux ont tout simplement disparu. Le poisson s'est fait moins abondant. Parmi les poissons qui restaient, ils étaient nombreux à afficher des signes de maladie, faisant en sorte qu'il était impossible de les manger. Les terres résidentielles et agricoles à Kahnawà:ke ont été réservées à la construction de la voie maritime. Des terres agricoles arables ont été recouvertes de glaise extraite du fleuve. Avant la construction de la voie maritime, la communauté était étroitement tissée et était structurée en fonction du bord du fleuve, avec de vastes zones forestières au sud, à l'est et à l'ouest. La construction de la voie maritime a exigé qu'on change le tracé des routes et autoroutes, contraignant la communauté du côté terrestre et la limitant à un territoire encore plus restreint qu'avant.

Parmi les éléments de « compensation », il y a le fait de veiller à ce que l'eau de la zone de la baie Recreation à Kahnawà:ke « demeure fraîche », afin que l'endroit puisse continuer de servir de lieu de rassemblement, en plus d'offrir un accès au fleuve pour l'exercice des activités traditionnelles et des droits de pêche autochtones. Maintenant, en raison d'une sédimentation et d'une charge en nutriments excessives, il y a eutrophisation dans la baie. Cette situation, en plus des activités de navigation actuelles et de l'utilisation à des fins autres qu'autochtones de la voie maritime, a fait en sorte qu'il y a un accès et un usage limités du fleuve à cet endroit. L'accès limité au fleuve est également possible à d'autres lieux à Kahnawà:ke, comme la zone du « mur du nord », qui sert de lieu de rassemblement et permet l'exercice de nos droits de pêche. Cependant, l'accès à cet endroit est difficile, car la voie maritime a coupé la communauté en deux. Il est donc nécessaire de faire un long détour en voiture. En outre, lorsque les navires franchissent notre territoire, un pont levant est utilisé, perturbant, toutes les fois, la circulation et l'accès à la région. Depuis les dernières années, cette situation se produit environ 3 200 fois. La navigation a

---

<sup>6</sup> St. Regis Mohawk Tribe Environment Division. 2013. *St. Lawrence River Environment Natural Resource Damage Assessment: Restoration and Compensation Determination Plan and Environmental Assessment*, 498 pages.

également des répercussions sur l'intégrité du rivage naturel qui reste à Kahnawà:ke, tandis que le sillage des navires favorise l'érosion des berges, entraînant des pertes considérables de territoire depuis la construction de la voie maritime<sup>7</sup>.

## **2. Expansion de la navigation et industrialisation à grande échelle de la vallée du fleuve Saint-Laurent**

La construction de la voie maritime, de 1954 à 1959, a été une étape importante de l'industrialisation à grande échelle de la région. Depuis les années 1950, Kahnawà:ke observe le déclin écologique constant du fleuve Saint-Laurent attribuable à l'urbanisation. Le dragage répétitif du chenal, la construction de barrages, la croissance de la population et l'industrialisation ont contaminé l'eau et ont détruit et fragmenté l'habitat, en plus d'introduire de grands nombres d'espèces aquatiques envahissantes. Les navires qui empruntent le chenal sont également une cause importante d'érosion de la rive.

À de nombreux endroits le long du fleuve Saint-Laurent, des matériaux extraits du chenal de navigation ont été placés du côté du chenal et ont servi à construire des îles artificielles. Les rives créées ainsi ne favorisent pas l'établissement de terres humides. L'érosion des dépôts dragués a augmenté la charge sédimentaire de l'eau, assurant une hausse de la turbidité de l'eau et rejetant des contaminants<sup>8</sup>.

La construction de la voie maritime a coïncidé avec l'exploitation de l'hydroélectricité le long du fleuve. L'électricité produite par les barrages a favorisé l'expansion de l'industrie lourde et, du même coup, le transport sur la voie maritime. En amont de Kahnawà:ke, près d'Akwesasne, où Alcoa réalise des activités depuis 1950, des entreprises, comme General Motors et Reynolds, ont installé de grandes usines industrielles. En conséquence, le fleuve est devenu un lieu de décharge pour les BPC, le dibenzofuranne polychloré, la Dioxine, les hydrocarbures polyaromatiques, les fluorides, l'aluminium et divers métaux lourds<sup>9</sup>.

Ces polluants ont contaminé l'eau, les poissons et la faune dans la région en aval, tout particulièrement le lac Saint-François et le lac Saint-Louis. Kahnawà:ke continue d'être aux prises avec le patrimoine toxique de l'industrie sur le fleuve Saint-Laurent, tandis que les niveaux de mercure et de BPC dans certaines populations d'espèces poissons piscivores (doré, rémoras et brochet) sont équivalents aux limites pour la consommation sécuritaire établies par Santé Canada ou s'en approchent<sup>10</sup>. Par exemple, le bureau de protection de l'environnement de Kahnawà:ke encourage encore la consommation de poisson comme choix sain auprès des membres de la communauté. Cependant, il recommande de limiter la consommation à un repas par semaine dans le cas de certaines espèces en raison de la teneur élevée en mercure. Tandis que le niveau de certains polluants industriels diminue depuis les années 1990, la teneur de nouveaux contaminants industriels, comme l'éther diphénylique polybromé (EDP) anti-feu, augmente dans l'eau et les sédiments. Des contaminants, comme les produits pharmaceutiques (dont les hormones), les pesticides et les produits d'hygiène personnelle, sont de nouvelles sources de contamination. Ces produits chimiques nuisent au cycle de vie des poissons et des amphibiens, en plus de s'ajouter à nos préoccupations concernant la santé du fleuve et la sécurité de l'eau et de nos aliments traditionnels.

Plus de 180 espèces aquatiques envahissantes se sont établies dans l'écosystème des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. Depuis l'ouverture de la voie maritime en 1959, plus de 65 % des espèces qui sont apparues sont

<sup>7</sup> Shoreplan Engineering Ltd. 2018. *Kahnawake Shoreline Vulnerability Assessment*, 153 pages.

<sup>8</sup> Hudon, C., M. Jean et G. Letourneau. 2018. « Temporal (1970-2016) changes in human pressures and wetland response in the St. Lawrence River (Quebec, Canada) », *Science of the Total Environment*, 643, p. 1137-1151.

<sup>9</sup> St. Regis Mohawk Tribe Environment Division. 2013. *St. Lawrence River Environment Natural Resource Damage Assessment: Restoration and Compensation Determination Plan and Environmental Assessment*, 498 pages.

<sup>10</sup> Groupe de travail Suivi de l'état du Saint-Laurent. 2014. « Portrait global de l'état du Saint-Laurent 2014 », Plan Saint-Laurent. Environnement Canada, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec, Parcs Canada, Pêches et Océans Canada et Stratégies Saint-Laurent, 52 pages.

attribuables au rejet d'eaux de ballast<sup>11</sup>. Les espèces envahissantes ont perturbé les processus chimiques, physiques et biologiques dans le fleuve. Les espèces envahissantes nuisent à la dynamique des nutriments et aux relations entre les prédateurs et les proies, en plus de livrer concurrence aux espèces non envahissantes pour l'habitat, ce qui a une incidence directe sur les réseaux trophiques du fleuve, entraînant une baisse du nombre de poissons pêchés par notre Nation. De plus, les espèces envahissantes nuisent aux efforts déployés pour améliorer la qualité de l'eau et rétablir les terres humides et les populations de poissons du fleuve.

## **Droits de gouvernance des Autochtones**

En ce qui concerne les enjeux touchant le fleuve Saint-Laurent et les pêches, nous avons des droits de pêche autochtones établis et protégés par la Constitution, en vertu du paragraphe 35(1) de la *Loi constitutionnelle de 1982*<sup>12</sup>. En outre, les Mohawks de Kahnawà:ke revendiquent également d'autres droits, y compris, mais sans en exclure d'autres, les titres autochtones, les droits de gouvernance (y compris l'intendance environnementale), les droits de cueillette et de commerce sur le fleuve Saint-Laurent. Il s'agit de droits inhérents et de droits conférés en vertu du paragraphe 35(1) de la Loi constitutionnelle de 1982.

### *Cadre de gouvernance se fondant sur Ohen:ton Karihwatehkwen*

Nous revendiquons droits inhérents et de gouvernance autochtone (secteur de compétence) en ce qui concerne le fleuve Saint-Laurent. Conformément à la relation du Two Row Wampum Treaty, la compétence des Mohawks continue de s'appliquer de manière indépendante et en parallèle de celle de la Couronne. Le wampum à deux voies est l'instrument diplomatique le plus important de notre histoire. Les ceintures wampum ont fait partie des premières ententes documentées que les Premières Nations et les colons européens ont conclues. La ceinture du wampum à deux voies est constituée de deux lignes de billes de couleur violette séparées par trois lignes de couleur blanche. Le blanc symbolise la rivière de la vie ou la terre que nous partageons tous désormais. Les deux lignes de couleur violette symbolisent l'haudenosaunee et les Européens voyageant côte à côte, n'imposant jamais les lois et les coutumes d'une partie à une autre pendant ce cheminement. Les ententes subséquentes se fondaient sur celle-ci. Tandis que chaque nation reconnaissait la souveraineté de l'autre, l'intendance écologique était au centre du maintien d'une coexistence paisible<sup>13</sup>. Dans le cadre de nos droits de gouvernance, nous devons prendre soin et protéger l'écosystème du fleuve Saint-Laurent. Nous prenons au sérieux notre responsabilité à titre de gardiens des terres et des eaux pour les générations futures.

Lorsqu'ils étudient les répercussions des projets, les Mohawks de Kahnawà:ke fondent leurs décisions sur le respect de toutes les composantes du monde naturel. Dans notre langue, Ohen:ton Karihwatehkwen signifie « les mots qui viennent avant tout ». Il s'agit du mot d'ouverture prononcé lors de rassemblements, dans les écoles, lors de cérémonies et au début et à la fin de chaque journée. Il nous rappelle l'importante responsabilité que nous assumons tous, afin de veiller à ce que le cycle de la vie continue. Il nous rappelle également que l'ensemble de la Création est sacrée et interreliée. Nous reconnaissons que toutes les composantes du monde naturel revêtent une importance, non seulement pour les bienfaits qu'elles procurent pour assurer la survie de l'homme, mais également pour le rôle qu'elles jouent dans la toile de la vie.

À la base de notre approche en matière d'évaluation environnementale, Ohen:ton Karihwatehkwen décrit nos rôles et responsabilités en ce qui concerne toutes les composantes du monde naturel, y compris l'homme. Voici ses composantes : les gens; la terre, notre mère; les plantes, les petits fruits et les trois sœurs (maïs, fèves et courges); les plantes médicinales; les eaux; les poissons; les arbres; les animaux; les oiseaux; les vents; le tonnerre, notre

---

<sup>11</sup> Ricciardi, A. 2006. "Patterns of invasion in the Laurentian Great Lakes in relation to changes in vector activity", *Diversity and Distributions*, 12, p. 425 à 433.

<sup>12</sup> R. v. Adams. 1996. 3 SCR 101.

<sup>13</sup> Sommaire de la relation de traité du wampum à deux voies. Extrait tiré de <https://cinelasamericas.org/new-releases-claiff19/2016/the-grandfather-of-all-treaties> (consulté en ligne le 19 août 2019).

grand-père; le soleil, notre frère aîné; la lune, notre grand-mère; les étoiles et notre Créateur. On récite le but de chaque composante, en plus d'indiquer la manière dont les humains en bénéficient et le rôle qui lui est attribué par le Créateur. De cette manière, nous offrons nos remerciements et réorientons notre esprit de manière à témoigner du respect et de la compréhension à l'égard de nos proches, les non-humains, ainsi que des éléments naturels. Notre Créateur nous a donné comme première instruction le fait de réciter « les mots qui viennent avant tout ». Comme pratique cérémoniale, ce mot renforce les relations et les états qui font la promotion de la santé et d'un environnement sain. L'Ohen:ton Karihwaterhkwen est également un code environnemental qui se fonde sur les lois et pratiques traditionnelles Kanien'kehá:ka (Mohawk). Sa philosophie sous-jacente nous offre un cadre pour classer et évaluer la santé de l'environnement, y compris les répercussions des agissements actuels sur la santé future de l'environnement.

Lorsque nous prenons des décisions environnementales, nous tenons compte du principe des sept générations. Toute décision prise aujourd'hui doit tenir compte des répercussions des mesures sélectionnées sur les sept prochaines générations. En anticipant les conséquences de nos actions, pour les sept prochaines générations, nous veillons à ce que nos agissements tiennent compte de notre responsabilité, qui est de maintenir le cycle de la vie.

L'approche que nous adoptons dans le cadre de l'évaluation environnementale tient compte de nos compétences, ainsi que de nos droits inhérents et autochtones à titre de peuple autochtone sur ce territoire. Lorsque nous évaluons les répercussions des projets, nous nous fondons sur le fait que nous savons que les terres et les eaux sont inséparables de notre identité Kanien'kehá:ka. Notre processus décisionnel se fonde sur les principes suivants :

- (1) La période du lien que nous entretenons avec le fleuve Saint-Laurent, des temps immémoriaux jusqu'à la fin du temps, fait en sorte que nous devons envisager les conséquences à long terme de l'action humaine et des changements environnementaux. Notre peuple autochtone dépend du fleuve Saint-Laurent pour demeurer en vie.
- (2) Tous les liens actuels entre les espèces et leur habitat ont un rôle à jouer pour maintenir des réseaux trophiques fonctionnels et la santé écologique. Il faut les respecter et les maintenir, car il s'agit de composantes d'un écosystème vivant.

Nos responsabilités en ce qui concerne le fleuve font en sorte que nous devons évaluer attentivement les répercussions régionales des projets, autant sur le plan individuel que collectif. De nombreuses activités existantes et proposées le long du fleuve Saint-Laurent limitent notre capacité à exercer nos droits, en raison de leur incidence sur l'eau, les terres humides et l'écosystème aquatique. Parmi ces activités, il y a le développement urbain, les activités agricoles et industrielles, la construction et réparation de ponts, l'agrandissement de ports, l'entretien du chenal, ainsi que d'autres activités associées à l'industrie de la navigation.

Sur le plan historique, les consultations étaient quasiment inexistantes. On a, en grande partie, ignoré les répercussions des projets sur l'environnement et les droits des Autochtones. On comprend que ce que le Canada jugeait acceptable dans le passé ne l'est plus de nos jours. Cependant, il faut reconnaître et comprendre que le patrimoine du développement historique continue d'avoir de grandes répercussions sur nos écosystèmes. Quelques exemples illustrent ce point.

Les barrages hydroélectriques, qui datent du début du siècle, causent de nombreux dommages considérables à l'environnement. On les trouve à de nombreux endroits sur le fleuve Saint-Laurent et le long de la plupart de ses principaux affluents. La construction de ces barrages a eu d'importantes répercussions sur les écosystèmes. Le maintien des activités est tout aussi troublant. Parmi les exemples, il y a les centrales de Beauharnois et de Pointe-des-Cascades, en amont de Kahnawà:ke. À cet endroit, l'ensemble du débit du fleuve Saint-Laurent est détourné



pour former des canaux assurant l'exploitation hydroélectrique. Le bras principal du fleuve est maintenu à un niveau artificiellement élevé l'été, au moyen de trois barrages additionnels, afin de laisser l'illusion qu'il s'agit d'un fleuve panoramique où on réalise des activités de pêche et de navigation de plaisance. Le niveau de l'eau est baissé chaque année. Une vaste opération de sauvetage des poissons se tient chaque année, afin de tenter de sauver les poissons laissés derrière<sup>14</sup>.

Les polluants de l'industrie historique continuent d'avoir une incidence sur la qualité de l'eau. Par exemple, le Canada a pris des mesures, en 2018, pour enlever le « Kathryn Spirit », un grand navire abandonné à un quai à Beauharnois<sup>15</sup>. Dans le cadre des efforts déployés pour le retirer, on a déterminé et évalué la présence de sédiments fortement contaminés sous le navire. Le MCK a fait du lobbying pour que ces sédiments soient remis en état dans le cadre du projet. Cependant, on a indiqué que la source de la contamination, c'est-à-dire des installations industrielles adjacentes (qui ont d'ailleurs amené le navire Kathryn Spirit sur les lieux avant d'être embauchées par le Canada pour l'enlever), continuait de lessiver activement des contaminants dans le fleuve. Tout effort de nettoyage serait donc futile. La source de contaminants ne relevait pas de la compétence fédérale. Les efforts déployés pour régler la source du problème avec le gouvernement du Québec ont échoué. Il semble que, puisque les installations n'ont pas été construites récemment, il est acceptable de continuer de contaminer le fleuve.

Les réseaux d'égouts municipaux sont une autre source permanente de contamination du fleuve Saint-Laurent. Les municipalités semblent incapables ou peu désireuses de suivre le rythme de la croissance de leur ville. Le volume d'eau dans le fleuve (et l'effet de dilution que cela procure) a empêché que cette préoccupation devienne une priorité, même si nous continuons d'en apprendre davantage sur les répercussions des nouveaux contaminants dans les eaux usées, comme les produits pharmaceutiques. Dans le même ordre d'idées, les eaux de ruissellement de la production agricole sont associées à des niveaux excessifs de nutriments, de sédiments et de pesticides dans nos cours d'eau. Les répercussions négatives de ces sources de pollution diffuses sont comprises, mais pas vraiment bien étudiées. Elles sont devenues un obstacle important à la survie des espèces dans de nombreux affluents du fleuve Saint-Laurent<sup>16,17</sup>.

### *Motifs justifiant la réalisation d'une EIR*

Dans le cadre du contexte historique exposé ci-dessus, on offre souvent au MCK, par l'intermédiaire du Comité des consultations, l'occasion de commenter les projets de promoteurs, la législation et d'autres initiatives du gouvernement. Récemment, en raison de l'accent renouvelé mis sur les retombées économiques du fleuve Saint-Laurent, la Stratégie maritime du Québec a été diffusée par le gouvernement provincial (qui n'est malheureusement pas visée par une évaluation d'impact stratégique, même s'il faut comprendre les répercussions de cet investissement considérable dans le développement riverain). Un examen fédéral des retombées économiques de la voie maritime a été réalisé. Les deux initiatives soutiennent, de manière responsable, le fait de maximiser le potentiel économique du fleuve Saint-Laurent. La Stratégie maritime du Québec a permis la présentation de nombreuses propositions de promoteurs, notamment des projets portuaires.

Le MCK participe à de nombreuses évaluations environnementales (mais pas toutes) de ces projets qui respectent le processus fédéral prévu par la LCEE 2012 ou le processus de la *Loi sur la qualité de l'environnement* du Québec, y compris le projet Laurentia (l'agrandissement du port de Québec), l'agrandissement du port de Contrecoeur, l'agrandissement du port de Trois-Rivières, l'agrandissement du port de Salaberry-de-Valleyfield, et l'agrandissement du port de Sainte-Catherine. Dans tous les cas, le MCK a exprimé

<sup>14</sup> Histoire du Parc régional des îles-de-Saint-Timothée. Extrait du site <http://plagevalleyfield.ca/ete/histoire.html> (consulté en ligne le 1<sup>er</sup> juin 2020).

<sup>15</sup> Communiqué de presse de Transports Canada. Extrait du site <https://www.canada.ca/fr/transports-canada/nouvelles/2018/10/les-travaux-denlevement-du-kathryn-spirit-sont-terminees.html> (consulté en ligne le 1<sup>er</sup> juin 2020).

<sup>16</sup> Marcogliese, David J., Christian Blaise et coll. 2015. Effects of a major municipal effluent on the St. Lawrence River: A case study. *Ambio*, 44(4), p. 257-274.

<sup>17</sup> Montiel-Leon J.M., G. Munoz, S. Vo Duy et coll. 2019. Widespread occurrence and spatial distribution of glyphosate, atrazine, and neonicotinoids pesticides in the St. Lawrence and tributary rivers, *Environ Pollut.*, 250, p. 29-39.



des préoccupations propres à l'emplacement, en plus d'avoir fait état des répercussions d'une hausse de la navigation associée à l'agrandissement de ces ports, ainsi que des répercussions cumulatives de l'industrialisation constante du rivage. Malheureusement, nous sommes incapables d'obtenir des réponses satisfaisantes à nos questions, en raison de la portée des évaluations prévues par la LCEE 2012 et la législation québécoise. Les répercussions de la navigation ne sont prises en considération que dans la région immédiate du projet, s'il y a lieu. Les effets cumulatifs de l'agrandissement du port en tant que tel et de tout développement futur potentiel sont pris en considération de manière superficielle, mais pas l'activité ou le développement connexe hors de la région du projet. On considère que l'état actuel du fleuve Saint-Laurent est un statu quo donné qu'il faut accepter. Dans le cadre de ces activités de mobilisation, les représentants fédéraux et provinciaux et les promoteurs eux-mêmes ont reconnu ces lacunes du processus d'évaluation, et ont convenu qu'une EIR serait particulièrement pertinente pour comprendre les véritables répercussions sur le fleuve<sup>18</sup>. Par contre, tous ont conclu qu'il n'y avait aucun mécanisme ou aucune responsabilité leur permettant de réaliser une évaluation détaillée. Le MCK, ainsi que l'AEIC, les promoteurs et d'autres parties intéressées, n'ont donc aucune compréhension véritable des répercussions de ces projets dans le contexte régional.

Les promoteurs de projets portuaires sont tenus de réaliser des évaluations environnementales propres à un projet. Cependant, dans la plupart des cas, la LCEE 2012 prévoyait des exclusions. Dans le cadre de ces évaluations environnementales propres à un projet, chaque projet doit chercher à atténuer les répercussions découlant de sa mise à exécution. Cela prend souvent la forme de pratiques exemplaires de gestion normalisées dans les sites de construction, de répertoires d'espèces pour montrer l'absence (ou, parfois, la présence) d'importantes espèces fauniques ou d'importants vestiges archéologiques, de la prise en compte rudimentaire des répercussions sociales et sur les Autochtones du projet, de motifs expliquant pourquoi les répercussions du projet n'auront finalement aucune incidence à long terme ou très peu de répercussions, ainsi que de mesures de compensation pour la perte de l'habitat du poisson dans le cadre du projet (il s'agit souvent d'une entreprise très complexe en raison du débit unique et de la diversité des substrats, des plantes aquatiques et des poissons se trouvant dans les différentes régions du fleuve Saint-Laurent). Même si ces éléments sont importants et peuvent aider à limiter les répercussions du projet, en l'absence d'une compréhension appropriée de l'environnement élargi (la « région »), des répercussions cumulatives du projet sur un environnement déjà tendu et des activités industrielles connexes du projet, le MCK ne peut pas accepter les conclusions à savoir que le projet n'endommagera pas davantage l'environnement et n'aura pas d'incidence sur les droits et les intérêts des membres de la communauté. En effet, le bon sens suggère que la conversion d'aires naturelles en zones industrielles doit avoir des répercussions à long terme sur l'environnement à proximité, malgré les conclusions des évaluations environnementales propres à des projets.

Lorsqu'on envisage une EIR, pour commencer, il faut souvent évaluer le point de non-retour auquel certains habitats, populations ou activités historiques ne sont plus durables dans la région étudiée. Le MCK a conclu que ce point de non-retour a été franchi dans de nombreuses régions du fleuve Saint-Laurent, comme indiqué ci-dessus. Selon lui, les projets ne devraient pas être mis à exécution sans qu'on commence à tenir compte de certaines répercussions de l'industrialisation passée.

Malgré les répercussions historiques et actuelles sur le fleuve, les promoteurs de nouveaux projets ont souvent de la difficulté à déterminer les méthodes appropriées pour neutraliser les répercussions de leur projet. La perte de l'habitat du poisson exige la reconstruction d'un habitat de remplacement. Cependant, dans la région du Grand Montréal, la quantité même de nouveaux projets qui exigent des mesures de compensation a fait en sorte que les promoteurs disposent d'un nombre limité d'options accessibles. Les projets de remplacement sont souvent réalisés à un endroit éloigné du lieu d'exécution du projet et, souvent, dans les aires naturelles existantes. Les résultats de ces efforts varient. Ils ne sont pas toujours bien surveillés et, en fonction de l'endroit, ils peuvent ne pas tenir compte

---

<sup>18</sup> Communications personnelles. Voir aussi, par exemple, la lettre du MELCC du 4 mai 2017 à l'intention du Conseil des Mohawks de Kahnawà:ke.

des effets négatifs causés aux droits des Mohawks de Kahnawà:ke. D'autres répercussions sont atténuées autant que possible sur les lieux. Cependant, il est indéniable que le remplacement d'un habitat naturel par une infrastructure réduit finalement les possibilités de la faune à proximité. Souvent, les interventions coûteuses sur les lieux permettent de faire des gains limités, car elles mettent uniquement l'accent sur la région immédiate du projet, au lieu de prendre en considération le contexte régional.

Pour le MCK, il est évident que, pour tenir compte, de manière appropriée, des répercussions des projets modernes, une EIR est nécessaire. Elle compilera les connaissances sur le développement passé, actuel et futur connu, en plus de tenir compte des répercussions à l'échelle régionale. La santé environnementale du fleuve Saint-Laurent est telle que de nombreuses espèces ont déjà de la difficulté à maintenir des populations durables et dynamiques dans les eaux. Dans le même ordre d'idées, nous sommes incapables d'exercer pleinement nos droits dans le fleuve, en raison des préoccupations touchant l'accès, la contamination et la durabilité. C'est pourquoi tout projet qui souhaite aller de l'avant doit chercher, non seulement à atténuer les répercussions connexes de sa mise à exécution, mais également à assurer la remise en état du fleuve Saint-Laurent de façon plus générale. En documentant pleinement les effets négatifs du passé et du présent, les promoteurs futurs pourraient neutraliser les répercussions de leur projet au moyen d'interventions ciblées et bien documentées qui atténuent les répercussions connexes de leur projet, en plus de faire des progrès graduels quant à la remise en état régionale du fleuve Saint-Laurent.

Il n'est désormais plus acceptable de chercher à maintenir le statu quo dans cette région. Pour assurer la protection à long terme de l'eau, de l'habitat faunique et des activités traditionnelles, les nouveaux développements doivent être associés à une amélioration graduelle de la qualité de l'environnement. En réalisant une EIR, nous pouvons mieux déterminer les facteurs de stress et les facteurs de la détérioration environnementale, en plus de mieux cibler les mesures de compensation des promoteurs dans le cadre d'une collaboration des intervenants. Le fait d'établir un équilibre entre le développement moderne et la remise en état à la suite de l'activité industrielle historique permettra de garantir un développement économique permanent, tout en réalisant des progrès pour remettre en état et améliorer le fleuve Saint-Laurent, et en fournissant les renseignements nécessaires aux Mohawks de Kahnawà:ke qui les assureront que les nouveaux projets ne nuiront plus à l'exercice de leurs droits et au respect de leurs intérêts, et qu'ils pourraient même améliorer la situation.

## **Portée**

Le MCK reconnaît les défis inhérents associés à la réalisation d'une EIR dans une région aussi vaste et complexe que le fleuve Saint-Laurent, l'un des fleuves les plus longs au monde. Ce fleuve accueille des écosystèmes très diversifiés et environ 45 millions de personnes dans son bassin hydrographique. Il faut prendre en considération l'étendue géographique, le niveau de détail, le contexte en matière de compétences, les intervenants et l'objet de l'EIR. L'élaboration d'une EIR est un processus itératif axé sur la collaboration. Cependant, nous proposons la vision initiale suivante d'une EIR pour le fleuve Saint-Laurent qui, selon nous, permettra d'atteindre les objectifs établis.

Comme mentionné ci-dessus, l'EIR a pour objectif principal de mieux comprendre les effets actuels des projets sur le fleuve Saint-Laurent, afin de veiller à ce que les projets à venir cherchent à réduire activement ces effets, non seulement dans le cadre de leurs activités, mais également les effets historiques qui ont grandement nui à la capacité des Mohawks de Kahnawà:ke de réaliser en toute sécurité des activités traditionnelles dans les eaux du fleuve. L'AEIC a fourni des lignes directrices concernant les trois types d'EIR qui pourraient être réalisées. Selon le MCK, le deuxième type, qui vise à établir des seuils et à adopter des mesures d'atténuation standard, correspond le mieux au degré d'efforts requis. En raison de la complexité de la région, il est impossible d'adopter une approche plus prescriptive prévue par l'approche de planification du développement régional. Même si elle est une composante nécessaire d'une EIR, l'approche axée sur la collecte des données et l'analyse des tendances ne permettent pas de créer une stratégie pour l'atténuation et la compensation dans le cadre des projets. En outre,

le fleuve Saint-Laurent est un système bien étudié. Il existe déjà une quantité énorme de données à l'appui d'une EIR plus soutenue.

Pour associer la portée géographique et le niveau de complexité de l'EIR, le MCK propose que l'EIR mette l'accent sur les espèces. Cette approche reconnaît les avantages inhérents d'améliorations ciblées visant une espèce clé particulière pour l'ensemble de l'écosystème et l'exercice de nos droits, tout en simplifiant l'analyse requise. Le MCK propose que l'esturgeon jaune serve d'espèce de référence dans le cadre de l'EIR sur le fleuve Saint-Laurent.

### **Pourquoi l'esturgeon jaune?**

Le fait d'utiliser l'esturgeon jaune comme espèce de référence dans l'EIR présente de nombreux avantages. Tout d'abord, l'esturgeon jaune au Canada a été relativement bien étudié. Il a été classé en unités désignables (UD) et en unités de gestion (UG) distinctes par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) en fonction de similitudes génétiques et d'obstacles au déplacement<sup>19</sup>. La population pertinente dans le cas des Mohawks de Kahnawà:ke fait partie de l'UD4, la « population des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent », et de l'UG12. En amont, la limite de l'UG12 se trouve au barrage Carillon, sur la rivière des Outaouais et la centrale de Beauharnois–Pointe-des-Cascades sur le fleuve Saint-Laurent. En aval, la limite se trouve au début de l'estuaire du Saint-Laurent, à l'extrémité est de l'île d'Orléans, à l'est de la ville de Québec. Les affluents se jetant dans le fleuve Saint-Laurent dans cette aire soutenaient ou continuent de soutenir des spécimens de cette UG. Dans la plupart des cas, des obstacles physiques ou une qualité de l'eau extrêmement mauvaise définissent, de manière évidente, les limites de la population d'esturgeon dans ces affluents, créant ainsi une limite de l'étude raisonnablement succincte dans le cadre de l'EIR.

L'esturgeon jaune est une espèce importante pour Kahnawà:kehró:non, autant avant la préhistoire, tandis que des fossiles ont été trouvés dans des camps à proximité de Kahnawà:ke qui dataient d'au moins 1450 à 1400 avant notre ère<sup>20</sup>, qu'aujourd'hui. Les membres de la communauté récoltent l'espèce pour le commerce, les loisirs et l'alimentation. L'esturgeon jaune est également relativement sensible aux perturbations de l'environnement. Mauvais nageur, même de petits barrages le coupent entièrement de l'habitat en amont. Les échelles à poisson mises en place jusqu'à maintenant n'ont pas vraiment réussi à faciliter le passage de l'esturgeon jaune. L'esturgeon est principalement un poisson se nourrissant sur le fond, consommant des moules, de petits poissons, des sangsues et d'autres organismes à corps mou. Il est donc susceptible à la bioaccumulation de polluants. Inversement, l'espèce est ancienne sur le plan de l'évolution, présente depuis des millions d'années dans la région. Elle offre donc un « point de référence historique » intéressant pour l'EIR, c'est-à-dire un objectif approprié à savoir le rétablissement de l'aire de répartition historique et de la connectivité de l'espèce. En outre, puisque le COSEPAC<sup>21</sup> considère que la population est « menacée », l'UG12 est la population la plus abondante en Amérique du Nord. Elle est suffisamment grande pour assurer le maintien d'une pêche réglementée, afin que les interventions futures puissent être étudiées de manière appropriée.

Le MCK reconnaît que l'EIR a pour objectif d'étudier l'ensemble d'un écosystème, afin de comprendre les répercussions des activités passées, actuelles et futures sur les habitats, les espèces et leurs interactions. Cependant, nous comprenons également qu'il serait extrêmement difficile, voire impossible, de réaliser une évaluation approfondie de toutes les interactions. Une telle évaluation eclipserait rapidement l'objectif général de l'étude. En mettant principalement l'accent sur l'esturgeon jaune, une espèce clé, nous croyons que l'écosystème dans son ensemble et les populations y résidant en bénéficieront également. Par exemple, l'anguille, une autre

<sup>19</sup> COSEPAC. 2017. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur l'esturgeon jaune (*Acipenser fulvescens*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa, [https://www.sararegistry.gc.ca/virtual\\_sara/files/cosewic/sr\\_Lake\\_Sturgeon\\_0807\\_f.pdf](https://www.sararegistry.gc.ca/virtual_sara/files/cosewic/sr_Lake_Sturgeon_0807_f.pdf).

<sup>20</sup> GEO Morphix. 2020. Kahnawà:ke Community Lake Sturgeon Management Plan.

<sup>21</sup> COSEPAC. 2017. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur l'esturgeon jaune (*Acipenser fulvescens*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa, [https://www.sararegistry.gc.ca/virtual\\_sara/files/cosewic/sr\\_Lake\\_Sturgeon\\_0807\\_f.pdf](https://www.sararegistry.gc.ca/virtual_sara/files/cosewic/sr_Lake_Sturgeon_0807_f.pdf).

espèce migratoire, est aussi fortement limitée par les barrages et la pollution. L'obovarie olivâtre a besoin de l'esturgeon jaune pour réaliser une partie de son cycle de vie. Des poissons en voie de disparition, comme le bar d'Amérique, le chevalier cuirvé et le méné d'herbe, bénéficient de réduction des niveaux de pollution et de la remise en état des habitats. Tandis que nous proposons de mettre l'accent sur l'esturgeon jaune, l'EIR devrait également tenir compte, dans une certaine mesure, des répercussions et des possibilités potentielles en ce qui concerne d'autres espèces déterminées.

Dans le même ordre d'idées, les améliorations à l'environnement et à la santé de la population d'esturgeon jaune nous permettront de mieux exercer nos droits, même si l'EIR devra peut-être prendre en considération d'autres éléments relatifs à l'accès et aux ressources archéologiques de manière distincte.

Le MCK propose l'approche mentionnée ci-dessus en vue de l'établissement de la portée d'une EIR sur le fleuve Saint-Laurent. Nous reconnaissons que, si la demande est accordée, il faudra prendre en considération, de manière plus approfondie, la portée et l'envergure de l'EIR. Nous serions ravis d'avoir l'occasion d'échanger des idées en vue de l'atteinte optimisée des objectifs de l'EIR.

### **Intervenants et sources d'information**

Comme mentionné ci-dessus, la notion d'une EIR sur le fleuve Saint-Laurent a déjà fait l'objet de discussions avec de nombreux intervenants dans le passé. De manière générale, on reconnaissait qu'il s'agissait d'une proposition avantageuse<sup>22,23</sup>. Parmi les intervenants pertinents qui devraient, selon le MCK, participer à l'EIR, il y a les gouvernements fédéral, provincial, autochtones et municipaux, les utilisateurs des terres autochtones, les groupes environnementaux locaux, dont les *Organismes des Bassins Versants* et les *comités ZIP*, les organismes agricoles et l'industrie.

Le MCK a collaboré avec le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki qui lui a offert officiellement son soutien dans le cadre de cette demande (GCNWA; voir la lettre de soutien ci-jointe). On a communiqué avec d'autres communautés autochtones situées dans la région du projet. De manière générale, elles appuient l'initiative.

En outre, le MCK est au courant de nombreuses autres initiatives qui pourraient être des sources utiles de données pour l'EIR, en plus de participer à différents degrés à certaines d'entre elles. Il y a notamment les travaux relatifs au *Plan Saint-Laurent*, y compris par l'intermédiaire de la *Table de concertation régionale-Haut-St-Laurent*, ainsi que les efforts permanents déployés par Transports Canada dans le cadre du Plan de protection des océans, afin de réaliser une évaluation des impacts cumulatifs de la navigation maritime.

Enfin, le fleuve Saint-Laurent a fait l'objet de nombreuses études. Les données recueillies auprès des communautés autochtones, des universitaires, de l'industrie, des municipalités et d'autres parties amélioreraient davantage la mise à exécution de l'EIR. Par exemple, les bureaux de protection de l'environnement d'Odanak et de W8linak (les deux communautés qui forment le GCNWA) ont recueilli, au fil des ans, des données sur l'esturgeon jaune et ont la capacité de poursuivre ces initiatives ou de les élargir.

### **Conclusion**

Le MCK est d'avis qu'une évaluation d'impact régionale du fleuve Saint-Laurent est nécessaire. Nous avons offert une option pour établir la portée de l'étude, qui se fonde sur l'habitat d'une unité de gestion de l'esturgeon jaune. L'EIR aurait pour objectif de comprendre les effets passés, actuels et futurs de l'activité anthropique présente dans le fleuve Saint-Laurent et ses affluents pertinents, afin que les travaux futurs dans la région puissent mettre l'accent sur la compensation et les efforts de neutralisation, afin d'améliorer l'environnement au-delà du statu quo. Il faudra

---

<sup>22</sup> Ghistain Picard, Premières Nations du Québec et du Labrador, 21 décembre 2017, au premier ministre Trudeau.

<sup>23</sup> Lettre du MELCC du 4 mai 2017 à l'intention du Conseil des Mohawks de Kahnawà:ke.

tenir directement compte de ces effets, particulièrement ceux associés à l'industrialisation historique de la région à une époque où les préoccupations environnementales et les droits des Autochtones étaient ignorés. En mettant l'accent sur l'esturgeon jaune, nous pourrions évaluer des façons d'améliorer la productivité dans la région, ainsi que des stratégies pour aller au-delà des obstacles artificiels (physiques et chimiques) créés, afin de rétablir la connectivité historique de l'espèce. Les avantages ne seraient pas limités à cette espèce clé, s'étendant à l'ensemble de l'écosystème, en plus d'accroître la capacité des Mohawks de Kahnawà:ke d'exercer leurs droits traditionnels. Enfin, l'EIR offrirait un degré de certitude additionnel aux promoteurs de projet et aux communautés autochtones qui participent à des consultations sur ces projets, car il serait plus facile de comprendre les répercussions potentielles du projet, ainsi que la manière dont elles seraient atténuées pour créer des gains nets pour l'environnement et l'économie. Nous espérons avoir l'occasion d'avoir un dialogue plus approfondi avec vous et votre équipe.

Le tout soumis dans la paix et l'amitié,

**POUR LE COMPTE DU BUREAU DU CONSEIL DES CHEFS  
CONSEIL DES MOHAWKS DE KAHNAWÀ:KE**

<Original signé par>

Chef Ross Montour  
Chef du portefeuille de consultation  
Conseil des Mohawks de Kahnawà:ke

Rm/P.Rgz/07292020/Jonathan Wilkinson

c. c. : Brittany Diabo, coordonnatrice des consultations, MCK  
Erin Stapleton, conseiller principal, évaluations stratégiques et régionales  
Noémie Deshaies, analyste principale en consultation  
Fichier



